

L'internet européen sera fragilisé

TECHNOLOGIE Vote à Strasbourg d'un texte controversé sur la neutralité du Net

► En votant un texte trop minimaliste, le Parlement européen donne les clés du réseau aux fournisseurs d'accès.

► Le risque d'un internet à deux vitesses n'est plus exclu.

Le Parlement européen a manqué ce mardi, à Strasbourg, une occasion historique de garantir par la loi que l'internet resterait un espace neutre et ouvert. Il a certes adopté un texte favorable à la neutralité du Net. Mais son contenu risque d'ouvrir la porte à de nombreuses interprétations qui pourraient largement le vider de sa substance, en permettant aux opérateurs de se poser en arbitres du trafic internet.

Ce concept de neutralité du Net prévoit que tous les services doivent bénéficier d'un accès non discriminatoire au réseau. Ainsi, un opérateur qui aurait passé un accord de partenariat avec Netflix n'a pas le droit de bannir de ses tuyaux les contenus de ses concurrents.

Le 20 avril 2014 semble déjà bien loin. Ce jour-là, les eurodéputés avaient adopté en première lecture un texte garantissant un très large niveau de neutralité pour le Net. Depuis, sous la pression des lobbies de l'industrie des télécoms et des Etats-membres soucieux de protéger leurs opérateurs, le texte a été réduit à une version minimaliste lors des négociations en trilogue réunissant la Commission, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement. En cherchant le plus petit commun dénominateur pour trouver un accord, les responsables européens ont accouché d'un texte qui laisse une marge très importante pour des interprétations qui risquent de réduire très significativement son impact.

C'est ce texte bien moins ambitieux qui vient d'être voté en seconde lecture par le Parlement européen. Ce dernier avait pourtant toute latitude d'en corriger les aspects les plus flous. De nombreux amendements ont été déposés pour clarifier certains passages ambigus ou empêcher toute entorse par les opérateurs aux principes d'ouverture et de non-discrimination. Las, ils ont été rejetés en bloc par une majorité d'eurodéputés.

Pourtant, de nombreuses associations s'étaient mobilisées pour attirer l'attention du Parlement européen. Ces derniers jours, le créateur du web, Tim Berners-Lee, ou le juriste américain Lawrence Lessig étaient sortis du bois pour exhorter les parlementaires à adopter les

amendements nécessaires pour combler les brèches ouvertes depuis la première version de leur législation. En vain.

Selon certaines lectures du texte, les fournisseurs d'accès pourraient offrir à leur client du « zero rating »

Mais quels sont ces risques qui mettent en péril un internet neutre ? Le principal d'entre eux est de voir se profiler en toute légalité un internet à deux vitesses. Des « services spécialisés » pourront être créés, qui bénéficieront d'une bande passante prioritaire. Certes, il sera interdit aux opérateurs d'entraver le trafic « normal » sur le réseau. Mais l'idée même de services différenciés crée un risque pour l'innovation. Seules les entreprises aux poches profondes pourront s'offrir un passage par ces voies rapides.

Les start-up européennes, les associations sans but lucratif ou encore les artistes indépendants seront désavantagés par un tel système. « L'internet européen ne sera plus un espace ouvert dans lequel chacun a des chances égales de toucher le public », note Barbara van Schewick, professeur de droit à Stanford et directrice du Centre Internet et Société dans une analyse fouillée publiée sur le réseau social Medium.

Par ailleurs, selon certaines lectures du texte, les fournisseurs d'accès pourraient offrir à leur client du « zero rating ». Il s'agit de services qui peuvent être utilisés à volonté sans que l'on doive payer des suppléments si l'on dépasse son quota mensuel de données. Lorsqu'un fournisseur d'accès proposera un service de streaming musical comme Spotify ou Deezer en zero rating, à travers ses tuyaux, cela risque de détourner ses clients des services concurrents.

La législation adoptée prévoit aussi la possibilité, pour les opérateurs, de distinguer entre différents types de trafic en fonction de leurs besoins en bande passante. Par exemple, la téléphonie inter-

net ou la visioconférence nécessitent une grande réactivité du réseau pour apporter un bon confort d'utilisation. Lorsque le réseau est congestionné, la qualité de ces services se dégrade rapidement. On pourrait donc les faire circuler plus rapidement que les e-mails, par exemple, qui sont moins dépendants d'une distribution strictement instantanée.

Sur le papier, l'idée semble bénéfique. Mais en pratique, elle donne un pouvoir exorbitant aux opérateurs. Celui d'opérer des choix entre différents services, éventuellement à leur avantage. Par exemple, lorsque le trafic est crypté pour

des raisons de sécurité, il est difficile de déterminer à quel service il correspond. Or, certaines applications de communication utilisent aujourd'hui la cryptographie forte. Les pénaliser par rapport à d'autres services serait aussi absurde que dommageable pour les internautes.

Faute d'avoir voté des amendements protégeant le texte de ces dérives potentielles, le Parlement laisse à des instances comme le Berc, le régulateur eu-

ropeen des télécoms, le soin de clarifier les aspects flous ou controversés de la nouvelle réglementation.

Certains eurodéputés tempèrent, cependant. « Nous avons globalement eu gain de cause, même si nous aurions voulu plus de clarté autour du zero rating, des services spécialisés ou encore de la gestion des flux », se félicite Marc Tarabella (PS).

La députée Pirate allemande, Julia Reda, parle en revanche d'une « promesse non tenue ». Pour elle, la discrimination entre certains types de trafic sur le réseau ne crée pas seulement un internet à géométrie variable mais fait également « disparaître les incitants pour les opérateurs à investir pour étendre la capacité de leurs réseaux ». ■

ALAIN JENNOTTE

CHRONOLOGIE

Un parcours chahuté

Avril 2014. En première lecture, le Parlement européen adopte un texte très favorable à la neutralité du Net. Son défaut : parfois trop alambiqué, il ouvre la voie à une profonde réécriture.

Février 2015. Contre toute attente, les États-Unis adoptent un texte qui interdit aux opérateurs de privilégier certains services en ligne par rapport à d'autres. Les tenants d'une neutralité du Net forte ont le vent en poupe.

Juin 2015. Les négociations en Europe limitent sérieusement l'impact du texte initial du Parlement. Un compromis minimaliste qui laisse trop de questions ouvertes.

Octobre 2015. Le Parlement valide ce compromis en rejetant en bloc tous les amendements qui tentaient d'apporter garde-fous et clarifications.

A.J.E.